

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 17 novembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 30 novembre 2017

N° 17-11-07

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2017

OBJET :
Don à Entrepreneurs du Monde

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – René THELISSON – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Marc ALVES à Svitlana PRESSENSE – Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Marie-Ange LAURENT à Dominique PAULMIER – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171116-17_11_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2017
Publication : 17/11/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

DON A ENTREPRENEURS DU MONDE

Depuis 1998, Entrepreneurs du Monde, association française d'intérêt général, accompagne l'insertion économique des familles en situation de grande précarité et leur facilite l'accès à des biens et services essentiels.

Ainsi ces familles gagnent en autonomie et améliorent leur condition de vie.

Cette ONG, agréée par le Comité de la Charte du don en confiance, perçoit les dons et les reverse au programme NAFA NAANA qu'elle accompagne depuis 2010.

Entreprise sociale burkinabé de distribution d'équipements énergétiques propres et efficaces, NAFA NAAMA forme des micro-entrepreneurs et les accompagne dans le développement de leur activité.

Grâce à des dons, NAFA NAAMA aidera des micro-entrepreneurs à sortir de l'extrême précarité en les accompagnant pour développer une activité de revente de lampes solaires dans leur quartier ou leur village.

Ces lampes solaires sont fabriquées en Afrique par l'entreprise LAGAZEL basée en France sur la commune de Chamboeuf.

S'agissant d'un projet novateur et d'une noble cause, la Commune pourrait adhérer à un projet participatif en faisant un don de 1 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix pour, 7 voix contre)

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à ce projet participatif
- **APPROUVE** le versement d'un don de 1 000 euros à Entrepreneurs du Monde.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte 6574.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171116-17_11_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2017
Publication : 17/11/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 29 novembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.